



**CONSEIL MUNICIPAL**  
du jeudi 19 septembre 2024

Responsable de service :  
Olivier UZANU

**DÉLIBÉRATION N° 02**

Sous la présidence de M. Tony LOISEL, Maire

Présents :

M. Alain MORLIER, Mme Nadine NIVAUULT, M. Jonathan COULANDREAU, Mme Estelle QUÉRÉ, M. Pierre CUCHET, Mme Frédérique COSTANTINI, M. Camille LAGRANGE, M. Gérard-François BOURNET, Mme Sophie DESPRÉS, M. Dominique GAUDIN, M. Thierry LAMBERT, M. Jean LORAND, Mme Rita RIO, M. Jean-François RABEAU, Mme Laurence BOUVILLE, Mme Agnès de BRUYN, Mme Hélène RATA, M. Olivier CALIX, M. Vincent HEUSICOM, M. Arnaud LATREUILLE, M. Jacques GAREL,

Absent/s excusé/s représenté/s :

Mme Marie-Christine MILLAUD, donne procuration à M. le Maire  
M. Patrick ROBIN, donne procuration à M. Gérard-François BOURNET  
Mme Angéline GLUARD, donne procuration à Mme Sophie DESPRÉS  
Mme Laetitia BOURDIER, donne procuration à Mme Estelle QUÉRÉ  
Mme Hélène de SAINT DO, donne procuration à M. Vincent HEUSICOM  
M. Yan GENONET, donne procuration à Mme Hélène RATA  
Mme Lisa TEIXEIRA, donne procuration à M. Arnaud LATREUILLE

Secrétaire de séance : M. Pierre CUCHET

Date de convocation .....	12/09/2024
Nombre de membres en exercice .....	29
Nombre de membres présents ou ayant donné une procuration .....	29

**02. Acquisition d'actions composant le capital de la SEM ENR LA ROCHELLE, détenues par la Communauté d'Agglomération de La Rochelle**

La Ville souhaite acquérir 9 actions composant le capital de la société SEM ENR LA ROCHELLE (ci-après la « Société ») détenues par la Communauté d'agglomération de la Rochelle, au prix nominal de 100 €, soit un prix de 900 €, aux motifs que les travaux de rénovation des équipements publics engagés sur la commune s'accompagnent de la mise en œuvre de systèmes de production d'énergie et de chaleur à partir de ressources renouvelables.

Aux termes de cette acquisition, la collectivité détiendrait 9 actions, sa part du capital social serait de 0.016%. Elle serait représentée au sein de l'assemblée spéciale de la Société.

Il est précisé que la Communauté d'agglomération de la Rochelle a autorisé la cession des titres qu'elle détient au capital de la Société dans les conditions ci-dessus exposées.

Par conséquent, il est proposé au conseil municipal de donner son accord à l'acquisition de 9 actions de la Société auprès de la Communauté d'agglomération de la Rochelle ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 1521-1 et L. 1524-5 ;

Vu le Code de Commerce,

Vu les statuts de la SEM ENR LA ROCHELLE,

Considérant que la création de la SEM ENR permettra des économies d'échelle pour des projets menés concomitamment sur l'ensemble du territoire de l'agglomération,

Considérant que la SEM ENR pourra apporter une ingénierie pour la conception des dispositifs les mieux adaptés à chaque projet,

Considérant que des financements des projets communaux sont envisageables,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à :

- A l'unanimité des membres présents et représentés,
- Autorise l'acquisition de 9 actions composant le capital de la SEM ENR LA ROCHELLE détenues par la Communauté d'agglomération de la Rochelle ;
- Désigne M. le Maire comme représentant de la collectivité aux assemblées générales de la SEM ENR LA ROCHELLE ;
- Désigne M. le Maire comme délégué de la commune à l'assemblée spéciale de la SEM ENR LA ROCHELLE.

Annexe 02 : Courrier de la CDA

Annexe 03 : Statuts de la SEM EnR

Pour extrait conforme,

**Tony LOISEL**  
Maire



**Pierre CUCHET**  
Secrétaire de séance

